Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Dijon

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Dijon, le 06 septembre 2018

Les IA-IPR de lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de lettres

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

CORPS D'INSPECTION
Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par :
Inspecteurs de Lettres
Référence :
CA/VB/JD/ALC

Téléphone secrétariat
03 80 44 86 96

Courriel
Corpsdinspection1@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : lettre de rentrée

Chères et chers collègues,

La lettre de rentrée des corps d'inspection, commune à toutes les disciplines, explicite les priorités nationales et académiques ; sa connaissance est nécessaire pour orienter votre pratique professionnelle et favoriser les acquis des élèves. Notre document disciplinaire la complète.

Comme chaque année, nous tenons avant tout à remercier les professeurs qui ont accepté de prendre en charge les nombreux stagiaires et contractuels en poste dans l'académie. C'est une mission essentielle qui favorise leur entrée dans le métier ou leur intégration dans les établissements.
Nous remercions particulièrement toutes celles et tous ceux qui se sont investis l'an dernier dans le cadre de la formation.

- **Notre mission à vos côtés**

Le cadre des rendez-vous de carrière, mis en œuvre l'an passé, conforte notre mission première à vos côtés : le conseil et l'accompagnement, individuels ou collégiaux. Comme nous vous l'avions écrit l'an passé, nous souhaitons, dans un esprit de confiance et d'échange, voir se développer dans notre discipline les observations croisées, en lycée particulièrement pour vous accompagner au mieux en cette année de réforme.
Dans la mesure de nos possibilités, nous répondrons aux demandes qui seront les vôtres dans ce cadre.
Vous pouvez compter sur notre engagement.

- **Bilan et perspectives des rendez-vous de carrière en lettres**

Ils ont mis fin, de fait, aux inspections individuelles et à la notation pédagogique. Il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas facile, pour certains professeurs concernés, de tenir à bonne distance une inquiétude héritée de l'ancien système de suivi individuel, que nous concevons tout à fait.
Les éléments ci-après devraient contribuer à faire des rendez-vous de carrière des temps d'échange professionnel moins empreints d'affects, même si nous savons que votre souci de bien faire et votre souhait de ne pas décevoir sont légitimement grands :

- notre appréciation de votre parcours et de vos compétences professionnelles se fonde bien évidemment sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation en vigueur, texte qui doit vous être familier[1] ;
- cinq compétences relèvent de l'évaluation de la seule inspection pédagogique :

[1] Arrêté du 1-7-2013 ; BO n°30 du 25 juillet 2013.

P1	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
P2	Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
P3	Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
P4	Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
P5	Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- les deux premiers items renvoient aux professeurs « professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune »[2]. Dans la compétence P1, la didactique, l'art de transmettre les connaissances, trouve une place égale à celle des savoirs, ce qui relève du bon sens ;
- les trois suivants renvoient aux professeurs « praticiens experts des apprentissages » ;
- ces compétences offrent donc une place première aux savoirs et à leur transmission mais rappellent que chaque professeur est bien plus qu'un spécialiste de sa discipline : « un enseignant *spécialiste de l'enseignement de sa discipline* »[3] ;
- dans cet art de l'enseignement de la discipline, après une première année de rendez-vous, des compétences apparaissent clairement comme à installer davantage voire à consolider : la prise en compte explicite de la diversité des élèves dans leur mode de compréhension et d'apprentissage (P3 & P4) ; une évaluation des progrès et des acquisitions des élèves qui trouve, explicitement là encore, un meilleur équilibre entre sommatif, dominant, et formatif ou formateur (P5).

➢ **Les orientations majeures de la discipline**

Elles ne varient pas et fondent notre observation des pratiques en classe. Elles se traduisent bien évidemment par les dispositifs proposés dans votre Plan de Formation Académique :

- **la mise en activité autonome des élèves, individuelle, en binôme ou en groupe**
- **une pratique de la lecture accompagnée en classe pariant davantage sur l'autonomie des élèves, au collège et surtout au lycée, en évitant tout formalisme sclérosant**

Voici ce qu'a écrit à ce propos, en mai dernier, le Conseil Supérieur des Programmes[4], évoquant les objets d'étude actuels du lycée : « *leur mise en œuvre n'a pas permis d'affranchir la discipline d'une tendance au formalisme et au technicisme primant sur la maîtrise de la langue, la recherche du sens et la construction d'une culture. La réduction des temps d'enseignement confrontée à l'étendue des programmes, l'influence considérable des exercices de l'épreuve anticipée de français, qui rigidifient les approches, ont conforté la tendance à mécaniser l'étude des textes* ». Vous aider à mettre en œuvre davantage une lecture vivante, fondée sur le plaisir, au lycée prioritairement mais aussi au

[2] Cf. arrêté ou BO de référence ci-dessus.
[3] Jean-François Halté, *La Didactique du français*, page 100, 1992, PUF Que-sais-je ? n°2656
[4] Chapitre « 1.4. Français ». Le document est consultable et téléchargeable via Eduscol.

collège, sera au cœur de notre action à vos côtés cette année. Pour cela notre discipline doit, bien davantage, oser enseigner explicitement la littérarité : la nature, les contours et les fonctions essentielles du littéraire, bien au-delà des enjeux scolaires.

- **la recherche du sens, la construction de valeurs et d'une culture grâce à la littérature**
- **la mise en œuvre de stratégies différenciées en classe**
- **la construction progressive et quotidienne des compétences des élèves**
- **la nécessité de privilégier en classe une évaluation formative ou formatrice, seule capable de construire les acquis et la confiance des élèves.**

Formations, rendez-vous de carrière, visites conseil, observations croisées et réunions disciplinaires seront autant d'occasion de faire avancer la réflexion et la pratique de chacune et de chacun dans ces domaines majeurs pour la réussite des élèves, dans un esprit d'échange.

➢ **Quelques rappels pratiques :**

- Vous pouvez nous écrire, sans passer nécessairement par la voie hiérarchique pour ce qui concerne les questions d'ordre pédagogique ou didactique, par courriel *ou* par courrier postal. Le courrier sera envoyé à l'adresse suivante : **RECTORAT, bureau des IPR, 2 G rue général Delaborde, 21033 DIJON CEDEX**.

Nous demandons que chaque professeur active son adresse électronique académique, qu'il convient d'utiliser **de manière exclusive** dans le cadre de son exercice professionnel.

- Vous pouvez également, indépendamment des messages directs adressés à l'un ou à l'autre d'entre nous, nous joindre collectivement sur l'adresse de messagerie spécialement créée pour vous : ipr.lettres@ac-dijon.fr. Cela vise à traiter en équipe questions, suggestions et difficultés que vous pourriez avoir et à vous assurer des réponses régulières.

Un prochain document vous parviendra sous peu, détaillant répartition de nos missions ou dossiers ainsi que les zones de suivi des établissement prises en charge.
Nous envisageons également la possibilité d'écrire et de vous transmettre, selon une périodicité raisonnable, une brève de l'inspection pédagogique de lettres censée mettre en avant avec clarté et hiérarchie enjeux ou informations majeures pour votre pratique.

Nous vous adressons en ce début d'année scolaire nos salutations les plus cordiales.

Vos I.A-I.P.R.

Mme Célia ALEXANDER celia.alexander@ac-dijon.fr
Mme Véronique BOULHOL veronique.boulhol@ac-dijon.fr
M. Jérôme DESTAING jerome.destaing@ac-dijon.fr